

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 Septembre 2012**

-----

L'an deux mille douze, **le 17 septembre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 12 septembre 2012, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- Salle Multifonctions, cantine et espace enfance : choix des offres et autorisation de signatures des marchés pour les lots n°1,6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.
- 2- Salle Multifonctions : sollicitation du Fonds de Solidarité Territorial
- 3- Espace Enfance : sollicitation du fonds de concours pour l'espace enfance de la salle multifonctions auprès de la CCPRF
- 4- Espace enfance : examen de la convention d'aide financière de la CAF
- 5- Assainissement collectif : redevance, taxe de raccordement – tarifs 2013
- 6- SMICTOM : rapport d'activités 2011
- 7- CCPRF : Charte d'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale
- 8- Modification tableau des effectifs
- 9- DIA concernant des terrains situés au lieu-dit «Le Jainet» cadastrés ZE 231, 277, 284, 283p, 338, 340 et 295.
- 10- Autorisation à ester en justice pour résiliation de bail.
- 11- Avis sur le schéma régional éolien
- 12- Travaux de voirie : examen de devis
- 13- Espace enfance : octroi d'un prêt par la MSA
- 14- Examen devis travaux entretien logement communal 2 rue du stade
- 15- Questions et informations diverses :
  - Abrogation de la loi majorant de 30% les droits à construire le 25 juillet 2012
  - Syndicat de l'Ise et de la Seiche

**Présents** : M. JAMET, Mme BRULE, M. DURET, Mme BOURGES, M.MOREL, M. ROBERT, Mme FOUILLET, M. RIGAUDEAU, Mme FAYE, Mme GENDROT, M. FOUCHER, Mme PITOIS, M. COUDRAY.

**Excusés** : Mlle BELLOCHE, M. CANNIEUX (pouvoir à M. JAMET)

**Absents** : néant

**Secrétaire de séance** : M. MOREL

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 Juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.**

**M. le Maire demande l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :**

- ☞ **14- Examen devis travaux entretien logement communal 2 rue du stade**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

**1. Salle Multifonctions, restaurant scolaire, espace enfance : Marchés de Travaux : choix des offres et autorisation de signatures des marchés pour les lots n°1,6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.**

Suite à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (date d'envoi à la publication le 4 juin 2012) pour les marchés de travaux de construction d'une salle multifonction, restaurant scolaire et espace enfance à BRIE (18 lots), 30 entreprises ont présenté une offre.

La date limite de remise des offres était le 4 juillet 2012 à 12h00.

Le 4 juillet 2012, il est procédé à l'ouverture des candidatures et à l'enregistrement des offres.

Il est constaté que 6 lots ne présentaient aucune offre : par délibération en date du 30 juillet 2012, ces lots sont déclarés infructueux et il est décidé de procéder à la consultation des entreprises pour ces lots : lots n° 2 MACONNERIE- DEMOLITION-RAVALEMENT, n°3 CHARPENTE BOIS –BARDAGE, n°4 CHARPENTE LAMELLE COLLE, n°5 COUVERTURE ZINC – BARDAGE ZINC, n°7 MENUISERIES EXTERIEURES ALU-SERRURERIE et n°18 COUVERTURE ARDOISE –OPTION.

Pour les lots n°1,6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 l'analyse des pièces administratives a été réalisée par la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage.

Il ressort que les 30 offres et candidatures reçues l'ont été dans les délais. A l'issue de l'analyse des candidatures, 28 candidatures ont été déclarées admissibles.

Suite à l'analyse des offres établie par la Maître d'œuvre M. LABESSE après négociation au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation (valeur technique 50% et prix 50%), les entreprises dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse sont les suivantes :

LOT	ENTREPRISE	Montant HT	Option retenue HT	Montant total HT
Lot 1 – VRD	PIGEON TP	201 000.00 €	Bordure de trottoir en granit : 2 000.00€	203 000.00 €
Lot 6 - ETANCHÉITÉ	DUVAL ETANCHEITE	70 000.00 €	Terrasse végétalisée : 13 000.00€	83 000.00 €
Lot 8 – MENUISERIES INTERIEURES	PELÉ	138 098.37 €	-	138 098.37 €
Lot 9 – CLOISONS SECHES-ISOLATION	GADBY	74 400.00 €	-	74 400.00 €
Lot 10 - ELECTRICITE	BERNARD	76 973.81 €	-	76 973.81 €
Lot 11 – PLOMBERS SANITAIRES	DALLEMAGNE	33 995.00 €	Accessoires sanitaires et robinetterie électronique : 4 005.00€	38 000.00 €
Lot 12 – CHAUFFAGE VENTILATION	CSA	174 500.00 €	-	174 500.00 €
Lot 13 – REVETEMENTS DES SOLS	MARIOTTE	115 547.86 €	-	115 547.86 €
Lot 14 – FAUX PLAFONDS	MORRAND BERRE	34 500.00 €	-	34 500.00 €
Lot 15 - PEINTURE	MENGARD DECORATION	33 057.25 €	-	33 057.25 €
Lot 16 – EQUIPEMENT DE CUISINE	SBCP	62 665.32 €	Armoire réfrigérée : 2 750.00 €	65 415,32 €
Lot 17 - EXTINCTEURS	EUROFEU	1 241.00 €	-	1 241.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 015 978.61 €</b>	<b>21 755.00 €</b>	<b>1 037 733,61 €</b>

➤ **Décision :**

Vu l'avis de la commission des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus désignées selon les montants indiqués ci-dessus pour l'exécution des travaux des lots concernés,

- **AUTORISE** la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage :

- à signer les marchés avec les entreprises attributaires et tout document se référant à cette affaire
- à notifier les marchés auprès des entreprises concernées

<b>2. Salle Multifonction : sollicitation du Fonds de Solidarité Territorial</b>
--

La commune de Brie a lancé le projet de construction d'un équipement communal regroupant une salle multifonction, une cantine et un espace enfance.

M. le Maire explique que l'espace salle multifonction est éligible au Fonds de Solidarité Territorial, subvention octroyée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

*(En effet, le taux de modulation 2012 de Brie est de : +11%.)*

Le coût total affecté à l'espace multifonction est de : 1 176 484.01 €.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général d'Ille et Vilaine pour son projet de salle multifonction au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour l'année 2012.
- **AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

<b>3. Espace Enfance : sollicitation du fonds de concours pour l'espace enfance de la salle multifonctions auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Roche Aux Fées</b>
---

M. le Maire explique au conseil municipal qu'un fonds de concours pour la construction de l'espace enfance peut être sollicité auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Roche Aux Fées.

M. le Maire présente le plan de financement du projet :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Objet	Montant obtenu	Montant sollicité
Foncier	51 885.48 €	CAF 35	85 209.00 €	-
Travaux	463 031.80 €	Communauté de communes Pays de la Roche aux Fées	-	45 000 €
Honoraires	40 606.88 €	Région (contrat Région-Pays)	-	24 000 €
Frais divers	1 403.54 €	Autofinancement	441 963.97 €	
Révisions	27 086.08 €	<i>dont fonds propres</i>	116 962.00 €	
Rémunération SADIV	12 159.18 €	<i>dont emprunt</i>	325 001.97€	
<b>TOTAL</b>	<b>596 172.97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>596 172.97 €</b>	

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE un fonds de concours pour l'espace enfance auprès de la Communauté de Communes du Pays de la roche Aux Fées.**
- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.**

**4. Espace enfance : examen de la convention d'aide financière de la CAF**

Suite à la demande de subvention auprès de la CAF relative à l'espace enfance, la Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations familiales d'Ille-et-Vilaine a décidé, dans sa séance du 12 juin 2012, d'accorder à la commune de Brie :

☞ **une subvention d'investissement de 85 209.00€**  
**Pour la construction d'un espace enfance destiné à héberger**  
**L'accueil de loisirs des 3-12 ans**

Le versement de cette aide financière pourra intervenir dans un délai maximum de 4 années à compter de la notification du 10/08/2012.

M. le Maire présente la convention d'aide financière et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention :

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'aide financière avec la CAF pour la construction de l'espace enfance destiné à héberger l'accueil des enfants des 3-12 ans.**

**5. Assainissement collectif : redevance, participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) – tarifs 2013**

**Redevance Assainissement collectif :**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables en 2012, issus d'une délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2011:

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	<b>52.00 €</b>
Part proportionnelle	Le m3	<b>1.52€</b>

Il précise qu'il y a lieu de fixer dès à présent les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et propose ce qui suit :

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	<b>54.60€</b>
Part proportionnelle	Le m3	<b>1.55€</b>

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et le charge de faire connaître ces tarifs auprès de Véolia pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

**Participation au financement de l'assainissement collectif (PAC) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) qui était en vigueur en 2012 : 643 € (délibération du 19/09/2011).

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18/06/2012 instaurant la PAC (Participation au financement de l'assainissement collectif) :

- ✓ pour les **constructions nouvelles** au 1<sup>er</sup> juillet 2012 ainsi :
  - Participation par logement : ..... **656.00 €**
- ✓ pour les **constructions existantes** au 1<sup>er</sup> juillet 2012 ainsi :
  - Participation par logement : ..... **656.00 €**

Il propose de voter le tarif de la PAC pour l'année 2013 :

	<b>Tarif au 1/07/2012</b>	<b>Proposition au 1/01/2013</b>
<b>PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)</b> <i>Pour constructions nouvelles et existantes :</i>	<b>656 €</b>	<b>656 €</b>

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

## 6. SMICTOM : rapport d'activités 2011

Conformément au décret n° 2000-404 du 10 Mai 2000, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relatif à l'exercice 2011.

### ➤ Décision :

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.**

## 7. CCPRF : Charte de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale

M. le Maire présente la charte de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale.

La présente convention de partenariat présente les objectifs fixés dans le cadre du développement d'une saison culturelle intercommunale. Elle présente les valeurs, principes et engagement de chacun des participants amené à s'impliquer dans sa mise en œuvre.

La présente convention concerne l'organisation du spectacle et actions culturelles autour du concert de D'Tinto dans le cadre du Grand Soufflet proposé dans le cadre de la saison culturelle intercommunale 2012/2013, le dimanche 14 octobre 2012 sous chapiteau à l'étang de Brie et associant la commune de Brie.

### ➤ Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ la charte de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale**

- **AUTORISE M. le Maire à signer la présente charte.**

## 8. Modification du tableau des effectifs

Suite à l'avancement de grade de M. Eric PAQUET au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe de M. David BURGET, il convient de modifier le tableau des effectifs.

### • Tableau actuel (au 24/01/2012) :

Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur	1	1	Temps complet
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet 12/35 <sup>ème</sup>
	Agent d'entretien des locaux	1	0	Contractuelle à 12/35 <sup>ème</sup> 5 semaines / an
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet 15/35 <sup>ème</sup>

• **Nouveau tableau :**

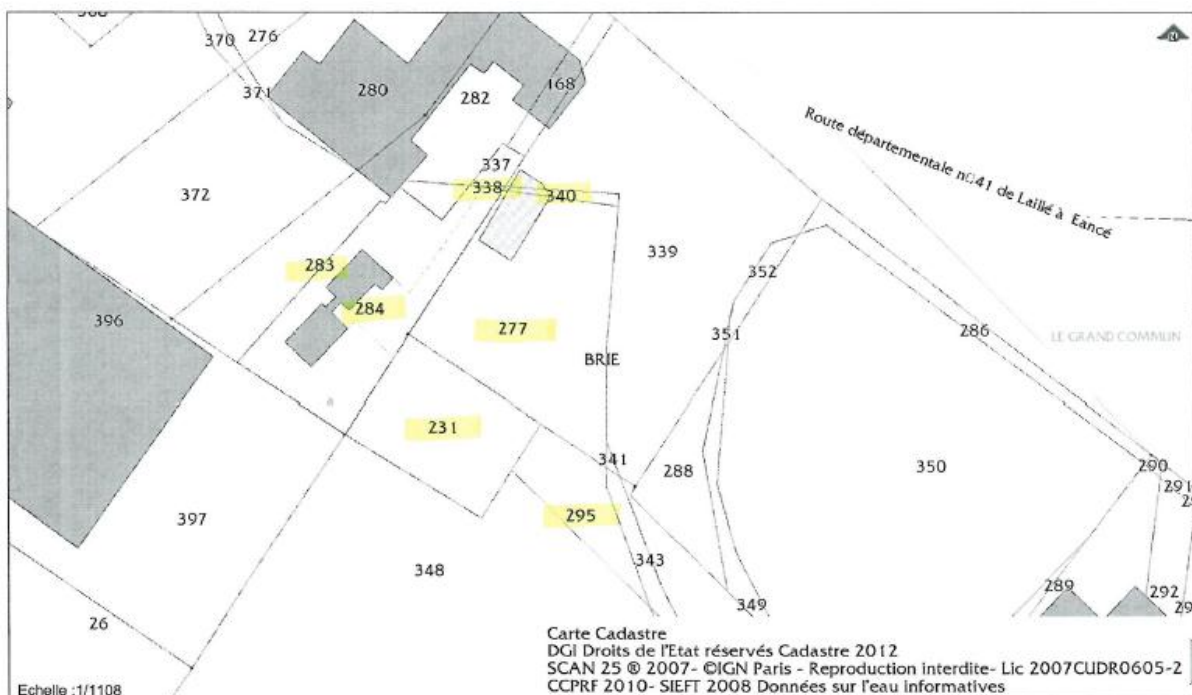
Filière	Grade	Emplois créés	Emplois pourvus	Observations
Administrative	Rédacteur	1	1	Temps complet
	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	Temps non complet 12/35 <sup>ème</sup>
	Agent d'entretien des locaux	1	0	Contractuelle à 12/35 <sup>ème</sup> 5 semaines / an
Sportive	Educateur des APS	2	0	Auxiliaire du 15/06 au 31/08
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	Temps non complet 15/35 <sup>ème</sup>

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de créer le poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **DECIDE** de supprimer poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs.

**9. DIA concernant des terrains situés au lieu-dit «Le Jainet» cadastrés ZE 231, 277, 284, 283p, 338, 340 et 295.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour des terrains situés au lieu-dit «Le Jainet» à Brie, référencés section ZE 231, 277, 284, 283p, 338, 340, 295 propriété de M. COLLIBAUT Joseph, et soumis au droit de préemption urbain.



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain de la commune sauf avis contraire de la Communauté de Communes du Pays de la Roche Aux Fées dans le délai imparti (date limite de réponse à la DIA : le 14 octobre 2012).**

**10. Autorisation à ester en justice pour résiliation de bail.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un locataire d'un logement communal a une dette de loyers d'un montant de 3 688.86 € pour la période allant du mois de mars 2010 au mois d'août 2012.

**M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation à ester en justice pour résiliation de bail à l'encontre de ce locataire :**

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le maire à ester en justice pour la résiliation du bail de ce locataire**

- **MANDATE Maître Laurent BOUTROIS, Huissier de justice à RETIERS (35), à l'effet de délivrer un commandement de payer les loyers, visant la clause résolutoire insérée au bail consenti à M. XXXXX, sur des locaux à usage d'habitation principale, sis à BRIE (35150), et si besoin, d'engager une procédure en résiliation dudit bail et en expulsion de M. XXXX desdits locaux.**

**11 - Avis sur le schéma régional éolien**

Le schéma régional éolien breton a été élaboré conformément aux lois Grenelle 1 et 2, et les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2011. Ce schéma régional éolien constituera une annexe du schéma régional climat air énergie actuellement en cours d'élaboration.

Le décret d'application n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie prévoit :

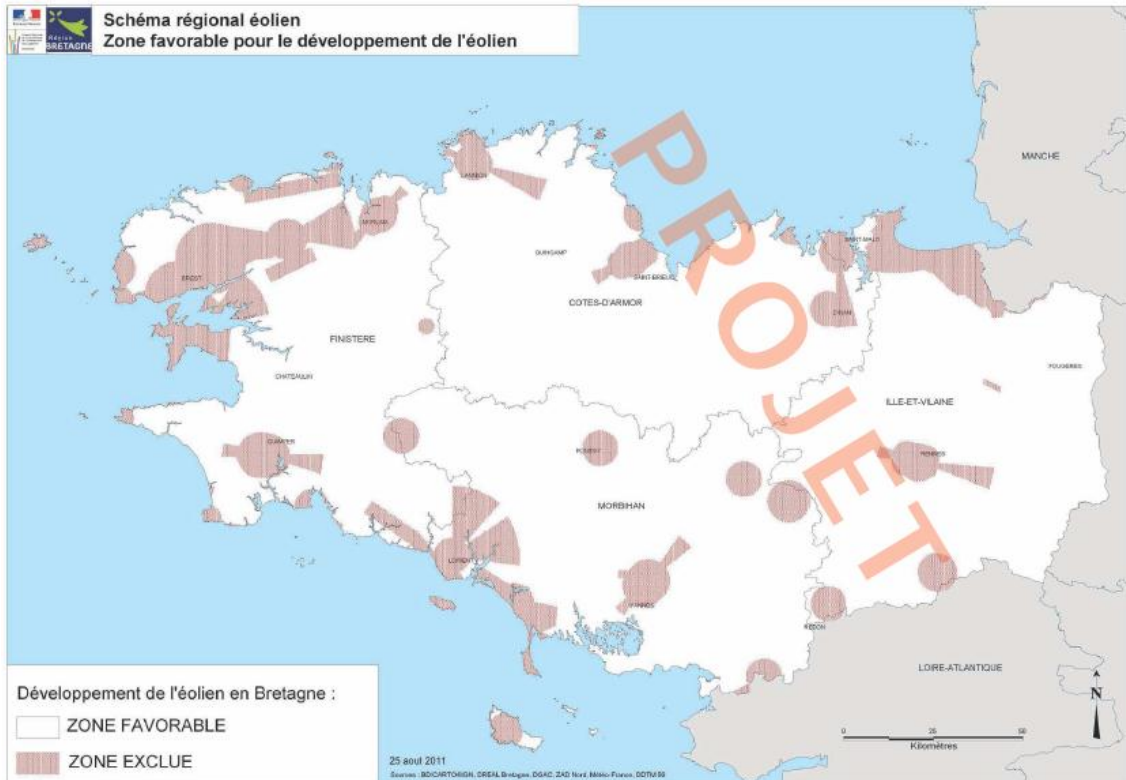
- La mise à disposition du public du schéma : celle-ci a été réalisée du 22 février au 22 mars 2012 ;
- La consultation pour avis des collectivités et organismes de la région.

C'est dans ce contexte qu'est effectuée la présente consultation.

Le schéma a pour vocation d'harmoniser le développement territorial de l'éolien et de constituer un guide opérationnel en vue de limiter les approches disparates d'un projet à l'autre. Au-delà des aspects réglementaires, le document intègre un guide de recommandations à l'attention de l'ensemble des parties prenantes de projets éoliens, proposant un cadre opérationnel de réflexion et de concertation adapté au contexte breton.

Ces recommandations guident le développement éolien en proposant des méthodologies de concertation, de partage de connaissance et de transparence préalables à chaque projet. Il apporte à chacun une information permettant de mettre en perspective les enjeux de l'implantation d'éoliennes.





➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable sur le schéma régional éolien.**

**12 – Travaux de voirie – ralentisseur rue de Bretagne : examen de devis**

M. le Maire explique qu'une demande de devis a été faite pour la réalisation du ralentisseur rue de Bretagne.

Un seul devis ayant été reçu à ce jour, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une enveloppe pour la réalisation de ce ralentisseur et de l'autoriser à signer le devis le moins-disant.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de voter une enveloppe de 10 000.00 € TTC pour la réalisation du ralentisseur rue de Bretagne.**
- **AUTORISE le Maire à signer le devis le moins-disant.**

**13– Espace enfance : octroi d'un prêt par la MSA**

Lors de sa réunion du 29 juin 2012, le Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole a examiné la demande de prêt de la commune pour le projet de construction de l'espace enfance destiné à l'ALSH (Accueil Loisirs sans Hébergement).

Il a été décidé d'octroyer à la commune de Brie un prêt d'un montant de 100 000.00€. Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt de 2%, remboursable en 10 annuités.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'offre de prêt de la Mutualité Sociale Agricole pour un montant de 100 000.00€ destiné au financement de l'espace enfance dont les principales caractéristiques sont les suivantes :  
Durée du prêt: 10 ans  
Taux d'intérêt: 2 %  
Périodicité des échéances : annuelle
  
- **AUTORISE M. le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.**

**14 – Examen devis travaux entretien logement communal 2 rue du stade**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de peinture, papiers peints, sol et plafonds pour le logement communal situé 2 rue du stade sont nécessaires avant l'arrivée de nouveaux locataires.

Il propose de voter une enveloppe pour la réalisation de ces travaux.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter une enveloppe de 10 000.00€ TTC pour la réalisation de ces travaux au logement communal situé 2 rue du stade.
  
- **AUTORISE M. le Maire à signer le ou les devis correspondants à la réalisation de ces travaux.**

**15 - Questions et informations diverses**

• **Abrogation de la loi majorant de 30% les droits à construire le 25 juillet 2012**

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration de 30% des droits à construire a été **abrogée par l'Assemblée nationale le 25 juillet 2012.**

Il n'y a donc plus lieu de mettre en œuvre la procédure de consultation du public imposée par ce texte. Les PLU reprennent leur cours normal

• **Dates des prochaines commissions communication à 20h30 :**

- 4 octobre
- 18 octobre
- 15 novembre
- 29 novembre

• **Syndicat de l'Isle et de la Seiche** : les travaux de restructuration du lit de la rivière ont débuté. Il y aura une augmentation de la participation des communes.

• **Commission Sport/Loisirs/Culture** : prochaine réunion le 26/09/2012

• **Départ en retraite de Mme AVRIL** : pot de départ le 29 octobre avant le Conseil Municipal.

• **Fête du patrimoine le 18/09/2012** : 430€ de bénéfice au profit des Restos du Cœur.

**Séance levée à : 23h30**

**Prochaine séance le : 29/10/2012**